

Image not found or type unknown



DIVORCE PATRIMOINE ET RECOMPENSES

Par **belsamie**, le **21/09/2016** à **23:15**

les sommes reçues en héritage et utilisées pour les besoins de la famille quotidiennes, vacances,... sont elles reprises au titre des récompenses dans la mesure où il n'y a pas eu enrichissement de la communauté et que toute la famille en a profité.